

## **SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2006**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le vingt et unième jour du mois de février en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 12 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent :                   Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 8 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Urbanisme
  - Règlement numéro 369-2006 relatif à l'épandage
  - Adoption du règlement
- 3) Voirie
  - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)
  - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
  - Subvention dossier n° 04112-33102 (12)-2005-07-20-6
  
  - Bordures et pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et projetée Roméo-Marion
  - Acceptation des plans et devis
  - Avis de motion (emprunt)
  
  - Règlement pour le transport lourd
  - Avis de motion (n° 371-2006)
- 4) Hygiène du milieu
  - Réfection de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente
  - Soumission(s)
  - Mandat d'un laboratoire
- 5) Projet de développement du chemin du Soleil-Couchant (secteur est)
  - Projet d'entente de principe
  - Avis de motion (n° 373-2006)

Levée de l'assemblée

048-2006

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2006

### URBANISME

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2006 RELATIF À L'ÉPANDAGE

049-2006

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT

**ATTENDU QU'**avant de procéder aux délibérations en vue de l'adoption de ce règlement, le maire autorise spécialement une audience aux citoyens désirant se faire entendre sur ledit règlement.

**ATTENDU** les commentaires suivants reçus des citoyens présents :

- les mois de mai et juin pour les producteurs laitiers sont déjà très courts pour procéder aux semences, récoltes et à l'épandage en raison de la température souvent imprévisible;
- qu'une restriction de l'épandage les 23 et 24 juin peut devenir problématique tenant compte de la longue liste d'attente pour les forfaits d'épandage et que restreindre ces journées risquent de les exposer à retarder leurs travaux et même à encourir des frais supplémentaires inutilement;
- plutôt, qu'ils préfèrent une cohabitation harmonieuse entre les citoyens que de se voir imposer une réglementation;
- qu'ils sont capables de faire preuve de jugement tenant compte du contexte de leur environnement immédiat;
- que l'UPA soit avisée dans le cas de plainte sur l'épandage afin de prévenir les cas d'abus et de maintenir une bonne cohabitation.

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de rejeter le projet de règlement numéro 369-2006 relatif à l'épandage tenant compte des commentaires reçus.

### VOIRIE

#### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

#### PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

050-2006

#### SUBVENTION DOSSIER N<sup>O</sup> 04112-33102 (12)-2005-07-20-6

#### ÉTAT PROVISOIRE DU COÛT NET DES TRAVAUX

##### Dépenses :

- Contrat et honoraires professionnels (Construction C.J. Picard inc.)	533,230.15 \$
- Arpentage (Laurent Beurivage)	402.59 \$
- Honoraires professionnels avocat (Pothier Delisle)	1,593.90 \$
- Honoraires professionnels notaire (Bergeron & Parizeault)	682.13 \$
- Déplacement portique (Hydro-Québec)	42,789.31 \$
- Blocs de béton New-Jersey (Béton Laurier inc.)	<u>2,081.96 \$</u>

**Coût du projet :** **580,780.04 \$**

(-) Retour de taxes	-35,337.63 \$
(-) Facturation branchement au réseau d'égout (Les Services Jag inc. et J.L. Leclerc et Fils inc.)	- 1,668.96 \$

**Coût net provisoire du projet :** **543,773.45 \$**

##### Financement :

(-) Financement permanent et/ou fonds act. financières	<u>-519,273.45 \$</u>
	24,500.00 \$

##### Subvention demandée :

(-) Subvention du programme «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»	-24,500.00 \$
--	---------------

## **SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2006**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés aux rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard pour un montant de 543,773.45 \$, et pour un montant subventionné de 24,500.00 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

### **BORDURES ET PAVAGE DES RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET PROJETÉE ROMÉO-MARION**

051-2006

#### **ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502020 datés de février 2006 pour le projet de bordures et pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et projetée Roméo-Marion tels que préparés par Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin.

Et de mandater Polygec inc. à procéder à l'appel d'offres dans le délai imparti.

#### **AVIS DE MOTION (EMPRUNT)**

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement décrétant l'exécution de travaux de bordures et pavage aux rues Marcel-Faucher, Bouffard et projetée Roméo-Marion, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **RÈGLEMENT POUR LE TRANSPORT LOURD**

#### **AVIS DE MOTION (N<sup>o</sup> 371-2006)**

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les chemins suivants :

4<sup>e</sup> Rang Ouest, 3<sup>e</sup> Rang Est, route Nicolas, rang de la Plaine, rang Petit-Village, chemin du Petit-Village, rang St-Eustache, rang St-Charles et la route du Chouayen.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE SANITAIRE DANS LA FALAISE DU PARC DÉTENTE**

052-2006

#### **SOUMISSION(S)**

Huit (8) soumissions reçues :

➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	194 290.31 \$
➤ Entreprises G.N.P. inc.	200 658.08 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	248 431.00 \$
➤ La Cie Wilfrid Allen ltée	249 604.25 \$
➤ Métro Excavation inc.	272 716.73 \$
➤ M. Bourassa Excavation	278 500.00 \$
➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	281 811.25 \$
➤ T.G.C. inc.	336 930.08 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à

## **SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2006**

Les Excavations Ste-Croix inc. pour le prix de 194 290.31 \$, taxes incluses, selon la recommandation de Polygec inc. datée du 21 février 2006.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat.

053-2006

### **MANDAT D'UN LABORATOIRE**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Inspec-Sol inc. datée du 15 février 2006 relativement à une surveillance de chantier concernant les travaux de réfection de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente, pour un prix de 350.00 \$ par visite pour un ingénieur, en sus des taxes, et de 250.00 \$ par visite pour un technicien sénior, en sus des taxes;

**ATTENDU QUE** toute consultation additionnelle, si requise, sera facturée à taux horaire selon l'offre présentée;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme Inspec-Sol inc. pour la surveillance de chantier partielle d'une visite et à taux horaire additionnel selon les besoins en vertu de l'offre présentée.

### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CHEMIN DU SOLEIL-COUCHANT (SECTEUR EST)**

#### **PROJET D'ENTENTE DE PRINCIPE**

Sujet reporté à une session ultérieure.

#### **AVIS DE MOTION (N<sup>o</sup> 373-2006)**

Avis de motion est donné par Gratien Tardif que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de déterminer les obligations que devront assumer la municipalité et les promoteurs de développement privé de résidences secondaires requérant l'extension des services d'aqueduc et/ou d'égouts en vue de nouvelles constructions à l'intérieur des limites du territoire de Sainte-Croix.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

054-2006

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 52 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier